



Délibération n°2023-025
Comité syndical du 15 juin 2023

**CONSTRUCTION DE LA CAPITAINERIE / BUREAU DU PORT DE LESCONIL
REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES A LA CONSTRUCTION
ENTRE LE BUDGET DU SPIC ET LE BUDGET DU SPA**

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué s'est réuni le 15 juin 2023, au siège du SMPPPC à Pont-l'Abbé.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Stéphane LE DOARE, Céline GAZ-LE TENDRE, Sandrine MANUSSET, Gaël LE MEUR, Annick MARTIN, Michel LOUSSOUARN, Jean-Michel GAIGNE, Cyrille LE CLEACH, Gwénola LE TROADEC, Yvan MOULLEC, Marc RAHER
Excusés	Didier GUILLON, Anne MARECHAL, Jean-Marc PUCHOIS, Bernard PELLETER, Forough DADKHAH, Marc BIGOT, Jean-Luc TANNEAU, Daniel LE PRAT, Yannick LE MOIGNE, Dominique BOUCHERON
Excusés ayant donné pouvoir	Anne MARECHAL ayant donné pouvoir à Céline GAZ-LE TENDRE, Michaël QUERNEZ ayant donné pouvoir à Gaël LE MEUR

Représentant 18 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 14 décembre 2021, le Comité syndical a validé la répartition du coût d'investissement de l'opération de construction d'un bureau du port/capitainerie sur le port de Lesconil. S'agissant d'une opération mixte, la prise en charge de ces coûts est portée à 75 % sur le budget du SPIC et à 25 % sur le budget du SPA, au prorata des surfaces concernées.

Des charges de fonctionnement liées à la construction sont également à prévoir (ex : assurance dommage ouvrage).

Il convient de répartir ce coût en utilisant la même clé de répartition :

- 75 % sur le budget du SPIC
- 25 % sur le budget du SPA

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le **Comité syndical** :

DECIDE

- De fixer la prise en charge du coût en fonctionnement liée à la construction de la capitainerie/bureau du port de Lesconil, à 75 % sur le budget du SPIC et 25 % sur le budget du SPA.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**



Maël DE CALAN